



Conduite d'un scooter sous alcool sans casque

Par **yohhh**, le **14/12/2011** à **17:10**

bonjour, je me suis fait arrêté en scooter sans casque en état d'ébriété avec 0.77g/L d'air expiré, en ce moment jepasse mon code. Je voulais savoir combien d'amende je risque en gagnant le smic et s'ils pouvaient m'empêcher de passer mon permis et pendant combien de temps. Je vais aborder une formation en Janvier et ils faut que je passe mon permis rapidement dois-je le mentionner lors de mon audition merci cordialement yohhh

Par **youris**, le **14/12/2011** à **20:05**

bjr,
ne formulez aucune exigence devant les services de police ou de justice cela se retournerait contre vous, soyez humble, reconnaissez vos fautes..
car il faut admettre que lorsqu'on se fait prendre à conduire en étant alcoolisé et sans casque et en plus sans permis , il est un peu tard pour mettre en avant des exigences professionnelles.
cdt